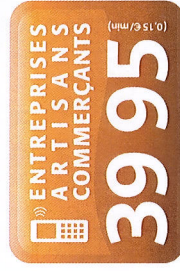


POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES :

Pour le bénéfice de l'aide, il suffit
de télécharger la demande sur
www.contrat-generation.gouv.fr

Et de contacter Pôle emploi
en cas de questions.



Pour l'accord d'entreprise ou le plan d'action
(entreprise de plus de 50 salariés),
en cas de besoin, contactez les services
de la DIRECCTE/DIECCTE de la région
(services du Ministère du Travail).

LOWE STATUTUS DICOM n° T 13-89-4



contrat de génération

INVESTIR DANS L'AVENIR SANS RENONCER À L'EXPÉRIENCE



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL